

Correspondances

de l'enseignement primaire genevois

Lettre d'information à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'enseignement primaire

N° 90 / Mars 2015

Etablissements primaires à la rentrée 2015

Les directions d'établissement primaire ont été mises en place à la rentrée 2008 pour garantir l'encadrement des établissements scolaires et l'accompagnement des équipes et des élèves, notamment dans un temps de grandes réformes et de changements pour notre école. Depuis, au fil des ans, des ajustements successifs ont été opérés afin de mieux prendre en compte les besoins de la population scolaire locale et de renforcer l'équité de traitement en matière d'allocation des ressources. Le nombre de directions d'établissement est ainsi passé de 93 à 73. Malgré cette évolution, il subsiste une grande disparité.

L'objectif pour la rentrée 2015 est d'apporter une contribution décisive en vue d'homogénéiser le système des établissements primaires et de leurs directions, et de le rendre plus lisible. Cette orientation implique une augmentation de la taille moyenne des établissements avec, comme corollaire, une marge d'autonomie locale accrue favorisant un véritable choix quant à l'utilisation, à l'organisation et au déploiement des ressources à leur disposition, selon les besoins avérés.

Ainsi, la carte scolaire primaire est revue. Cette opération implique une nouvelle envergure de responsabilités pour les directions locales : elles assumeront pleinement leur rôle en collaboration avec les équipes enseignantes, les maîtres adjoints, sur la base de cahiers des charges revus pour tenir compte du bilan tiré de ces sept années. Il s'agit d'un rapprochement positif avec la fonction de directrice et directeur d'établissement secondaire.

Jusqu'à présent exercée selon des modalités diverses, notamment au regard de la configuration très variable des établissements primaires, la fonction de directrice ou directeur gagne en cohérence. Le transfert de décisions de la direction générale vers le terrain peut se poursuivre, renforçant l'autonomie des établissements et le pilotage local. La proximité avec les équipes enseignantes, les élèves, les parents et les partenaires locaux est maintenue. Avec une direction forte, les enseignants peuvent accomplir sereinement leur travail quotidien. Ce faisant, les éléments positifs du bon fonctionnement des établissements primaires sont stabilisés dans le long terme.

L'évolution décidée s'inspire de pratiques qui ont fait leurs preuves en Suisse romande. Elle s'inscrit dans une réflexion plus large sur le pilotage des établissements scolaires conduite par les professionnels de la formation, les responsables des systèmes éducatifs et les élus politiques. Plusieurs objets politiques, et notamment une motion actuellement à l'ordre du jour du Grand Conseil, attestent d'une demande forte de clarification et d'adaptation du système en place. Sous cette pression, le département se doit de faire évoluer de manière significative, mais aussi définitive, un système dont l'importance centrale n'est pas contestée, mais dont l'organisation ne cesse d'être questionnée depuis sa mise en place.

Les directions d'établissement occupent une place particulière dans le dispositif de réflexion. Les partenaires représentants des enseignants et des parents sont informés de l'avancement des travaux. Il restait à porter la vue d'ensemble à la connaissance du corps enseignant : c'est à présent chose faite. L'étape suivante sera la communication dans le détail des reconfigurations locales, entre le 30 et le 31 mars prochain, via les directions d'établissement.

La direction générale de l'enseignement obligatoire remercie chaleureusement de leur attention les personnels enseignant et administratif, et leur exprime sa profonde reconnaissance pour l'engagement sans faille en faveur des élèves et de la qualité de notre école, en dépit de la complexité et de la sensibilité de la période actuelle.



Paola Marchesini

Directrice générale adjointe
de l'enseignement obligatoire